

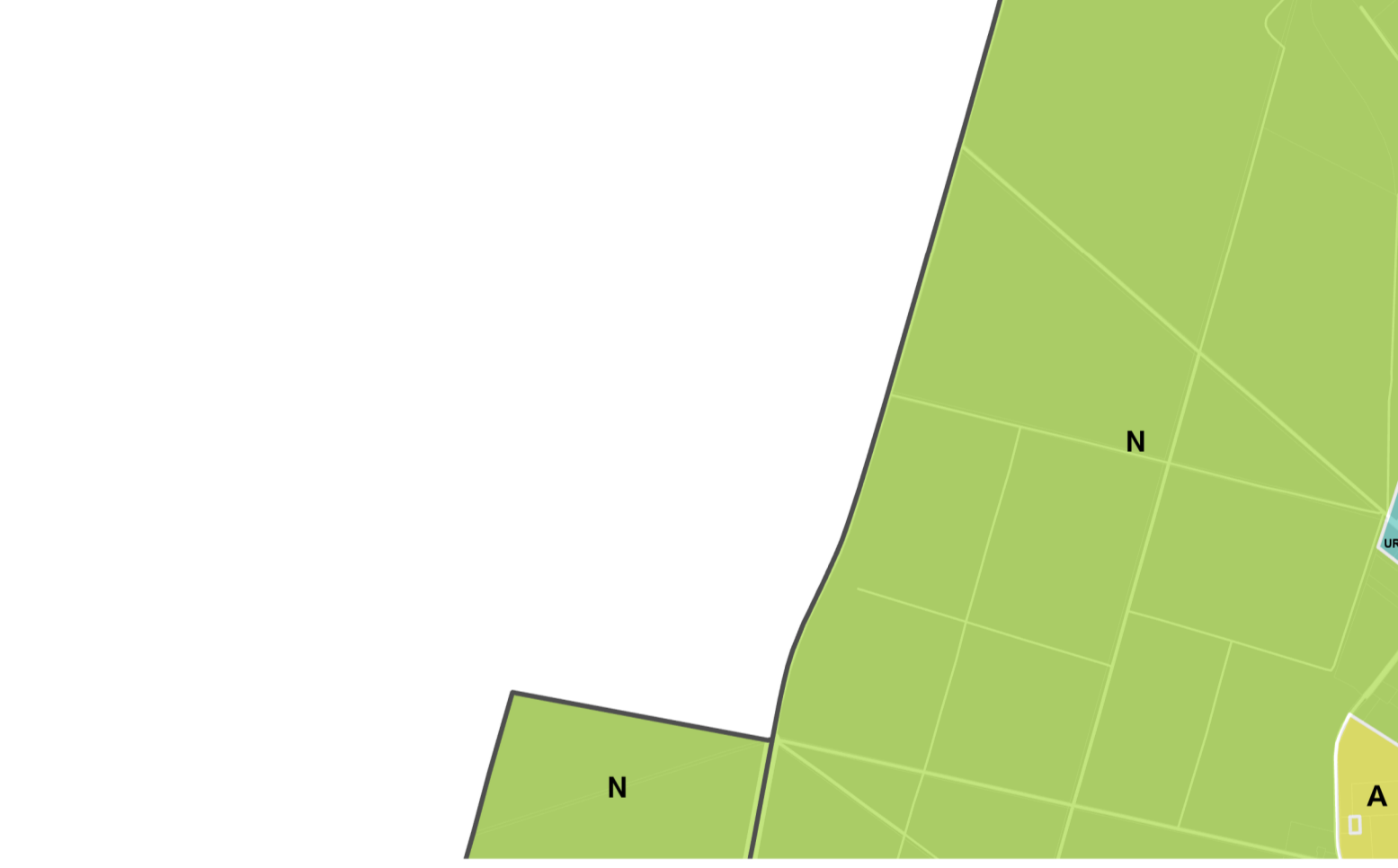
Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 2000e

Orléans Métropole
1 - Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
2 - Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
Mise à jour par arrêtés des 10/07/2022 (MA1), 10/07/2022 (MA2),
10/10/2023 (MA3), 11/03/2024 (MA4), 16/11/2024 (MA5)
Modifié par délibérations du conseil métropolitain des 22/06/2023 (M1),
10/11/2023 (M2), 20/06/2024 (M2)
M2 engagé par arrêté le 08/11/2024

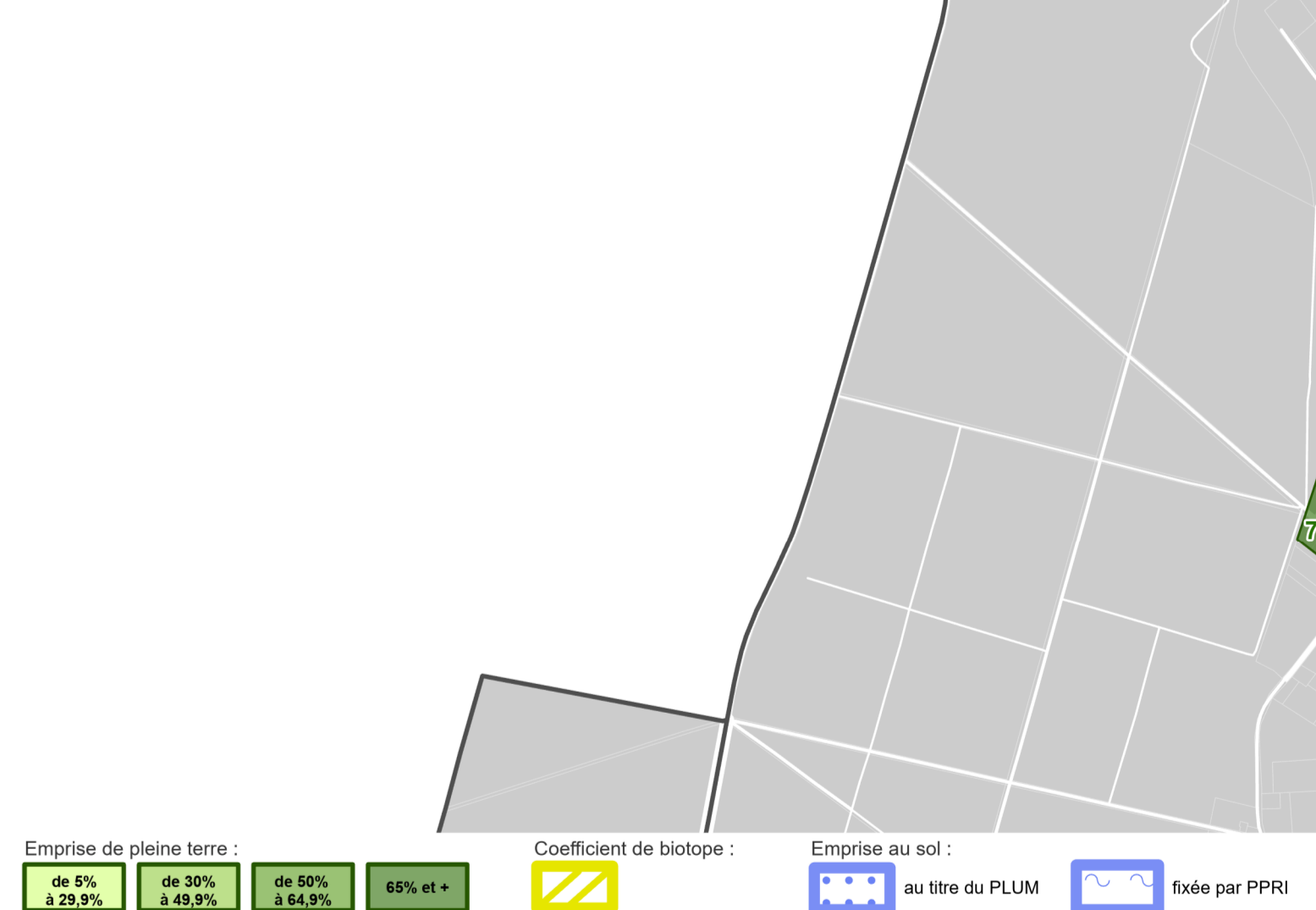
LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
UC - Zone Urbaine de Centre-ville UC1 - les centres-villes UC2 - les centres-villes anciens UB - Zone Urbaine de Boulevard UF - Zone Urbaine de Fonction UP - Zone Urbaine de Proximité UAE - Zone Urbaine d'Équipement UAJ - Zone d'Urbanisme dans un 2e temps A - Zone Agricole N - Zone Naturelle	Cône de vue et perspective exposée Acte protégé Lignes locales Alignement d'arbres Coteau d'arrêt Parcs et jardins Boisement urbain et espaces d'ornement Espaces touristiques Zones techniques et passages Frange agricole ou paysagère Zone humide et d'aménagement hydraulique Bât susceptible de changer de destination Éléments remarquables Essences patrimoniales Lignes commerciales protégées Emploi commercial protégé Secteur de constructibilité limitée Secteur respectant un minimum (1) ou un maximum (2) de logements par hectare Zone non soumise Appareillement de plus de 3 étages Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation Secteur de transports publics collectifs
<p>LES ZONAGES D'URBANISME</p> <ul style="list-style-type: none"> UC - Zone Urbaine de Centre-ville UC1 - les centres-villes UC2 - les centres-villes anciens UB - Zone Urbaine de Boulevard UF - Zone Urbaine de Fonction UP - Zone Urbaine de Proximité UAE - Zone Urbaine d'Équipement UAJ - Zone d'Urbanisme dans un 2e temps A - Zone Agricole N - Zone Naturelle 	<p>LES PRESCRIPTIONS D'URBANISME</p> <ul style="list-style-type: none"> Cône de vue et perspective exposée Acte protégé Lignes locales Alignement d'arbres Coteau d'arrêt Parcs et jardins Boisement urbain et espaces d'ornement Espaces touristiques Zones techniques et passages Frange agricole ou paysagère Zone humide et d'aménagement hydraulique Bât susceptible de changer de destination Éléments remarquables Essences patrimoniales Lignes commerciales protégées Emploi commercial protégé Secteur de constructibilité limitée Secteur respectant un minimum (1) ou un maximum (2) de logements par hectare Zone non soumise Appareillement de plus de 3 étages Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation Secteur de transports publics collectifs

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

